

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SÉANCE DU 24 MAI 2022**

\*\*\*\*\*

**PRÉSENTS** : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mmes BAYLE-LASSERRE, ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAUREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, Mme BEUSTE, MM. WILS, VIVES, Mmes BOUBARNE, LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, M. RAMALHO, Mme MUSEL, MM. CONEJERO, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE.

**ABSENTS/EXCUSES** : M. BOUNINE (pouvoir à M. DESPLAT), Mme DOMBLIDES (pouvoir à M. MELIANDE), M. BERGES (pouvoir à M. LABENNE)

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme BAYLE-LASSERRE

**22 – 62 - BUDGET PRINCIPAL VILLE D'ORTHEZ - DÉCISION MODIFICATIVE 1**

**Rapport présenté par Monsieur DESPLAT, maire-adjoint :**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de procéder à des réajustements budgétaires concernant le budget principal de la commune d'ORTHEZ pour un montant global sans incidence sur l'équilibre général du budget.

I - Au niveau de la section de fonctionnement afin de tenir compte de la notification définitive de la dotation forfaitaire 2022 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
RECETTES		
Fonction 01 – nature 7411 dotation forfaitaire		- 42 200 €
DÉPENSES		
Opération d'ordre – nature 023 virement à la section d'investissement		- 42 200 €
TOTAL		0 €

II - Au niveau de la section d'investissement suite à des régularisations de report de crédits de 2016 et 2017 (étude LGV, étude Musée Jeanne d'Albret) et la prise en compte de moins-values sur des marchés existants (la Moutète) :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
RECETTES			
Opération d'ordre – nature 021 virement de la section de fonctionnement			- 42 200 €
DÉPENSES			
Fonction 020	Nature 2031 étude	Opération 24 bâtiments patrimoine	- 6 972 €
Fonction 020	Nature 21318 bâtiments	Opération 26 bâtiments divers	- 3 978 €
Fonction 824	Nature 2031 étude	Opération 32 aménagement urbain	- 31 250 €
TOTAL			0 €

Envoyé en préfecture le 01/06/2022

Reçu en préfecture le 01/06/2022

Affiché le 01 JUIN 2022

ID : 064-216404301-20220524-22DEL62-BF

Les crédits initialement prévus au budget 2022 sont donc modifiés suivant les tableaux ci-dessus (document budgétaire en annexe).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 24 voix pour – 8 abstentions (Mmes MUSEL, DOMBLIDES, MM. CONEJERO, MELIANDE, BERGES, LABENNE, Mmes BEUSTE, MARQUEHOSSE), 1 contre (M. DELTEIL), adopte la décision modificative n°1 du budget principal telle que présentée.

Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 24 mai 2022  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.

Le Maire d'ORTHEZ,  
Emmanuel HANON

Affiché en Mairie le 01 JUIN 2022

